
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 JUILLET 2014 À 19 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 3647, RUE QUEEN, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault, Me Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents:

Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Monsieur Rémi Racine, directeur du Service de la planification et du développement du territoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-304

Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification des présences et du quorum
2. Ouverture de la séance – Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2013
5. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2013 (023)
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2014 à 19 h 30 (027)
7. Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement d'emprunt numéro 124 - Barrage du lac Asselin (037)
8. Comité consultatif d'urbanisme – Dépôt du procès-verbal du 25 juin 2014 (029)
9. Demande de dérogation mineure
 - 9.1. Richard Gingras – 941, ch. du Lac-Claude Sud – Partie du lot 6 A, rang 6 – Matricule 8396-15-7036
10. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
 - 10.1. Sebastiano Callari – 3253, 2^e Avenue – Lots 17-135-2, 17-136-2-1, 17-136-3-1, 17-136-5-1 et 17-138-2-1 – Zone C3-50 – Zone 2 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement n^o 508-93 – Rénovations extérieures
 - 10.2. Physiothérapie Rawdon inc. – 3505, rue Queen – Lot 653, rang 5 – Zone C3-63 – Zone 2 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement n^o 508-93 – Enseigne
 - 10.3. Clinique dentaire Cossette et Ruel – 3631, rue Queen – Lot 17-90-1 et partie du lot 17-92-1, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement n^o 508-93 – Enseigne
 - 10.4. Mireille Beauchamp – 3649, rue Queen – Lots 17-77-2, 17-78, 17-79-2 & 78-80, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement n^o 508-93 – Enseigne

- 10.5. Guylaine Beauchamp – 3659, rue Queen – Lots 17-77-2, 17-78, 17-79-2 & 78-80, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement n° 508-93 – Enseigne
- 10.6. Edouard Tomberg – 3484, rue Robinson – Lot 696, rang 5 – Zone R2-60 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Modification de la toiture
- 10.7. Municipalité de Rawdon – 3595-3601, rue Church – Lot 693, rang 05 – Zone P1-48 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement n° 508-93 – Enseigne
- 10.8. Vivianne Cécile Chatelois et Andrew Davidson – 3887, rue Queen – Lot 17B-369, rang 06 – Zone C13-524 – Zone 7 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement n° 508-93 – Agrandissement et rotonde
- 10.9. Michel Labelle – 7072, croissant du Lac – Lot 13B-39, rang 8 – Zone R1-9 – Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) Règlement n° 1000 – Garage détaché
- 10.10. Richard Bernier – (5118), rue Saint-Georges – Partie du lot 13A, rang 7 – Zone R1-9 – Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) Règlement n° 1000 – Nouvelle construction
- 10.11. Annie Rousseau – 5172, rue de la Promenade-du-Lac – Lot 13A-27, rang 7 – Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) Règlement n° 1000 – Rénovations
- 10.12. Karl Bordeleau – 6419, boulevard Pontbriand – Lot 10B-6, rang 9 – Zone T-8 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) Règlement n° 1007 – Fenêtres
- 10.13. François Comtois – 3840, rue Chantal – Lot 11A-13, rang 9 – Zone R1-4 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) Règlement n° 1007 – Garage détaché
- 10.14. Janson Construction – Club des Cascades – Zones V2-6, R1-4, T-8, RC-14 et P2-1 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) – Règlement n° 1007 – Modèle de remise à préapprouver
- 10.15. Denis Proulx – 3984, rue Suzor-Côté – Lot 11A-14, rang 9 – Zone R1-4 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) Règlement n° 1007 - Remise
- 10.16. Olivier Mireault et Josianne St-Jean – (4958), rue Holy Cross – Partie du lot 15A-85, rang 7 – Zone R1-43 – Zone 1 au PIIA (Domaine de l'Harmonie) Règlement n° 1004 – Nouvelle construction

11. Première période de questions

AVIS DE MOTION

12. Avis de motion – Règlement numéro 1-2003-R-2 modifiant le Règlement numéro 1-2003-R et son amendement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses afin d'y apporter diverses modifications
13. Avis de motion – Règlement numéro 74-2014 ayant pour objet de prohiber la circulation des véhicules lourds (camions) sur certains chemins de la municipalité et d'installer une signalisation en conséquence

RÈGLEMENTS

14. Adoption du premier projet de règlement numéro 402-32 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux serres résidentielles (003)
15. Adoption du second projet de règlement numéro 372-89-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux
16. Adoption du Règlement numéro 6-2004-6 modifiant le Règlement 6-2004 et ses amendements afin d'augmenter le montant du fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 2 000 000 \$ (046)

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

17. Résolution d'adjudication - Financement de 1 889 200 \$ - Règlements d'emprunt numéros 117, 118, 119, 120, 121, 111 et 116
18. Résolution d'emprunt par billets-financement de 1 889 200 \$ - Règlements d'emprunt numéros 117, 118, 119, 120, 121, 111 et 116

19. Octroi de contrat – Prolongement d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin St-Alphonse et remplacement d'aqueduc sur les chemins Forest, Beaver, du Lac-Brennan et la rue Kirkwood (019)
20. Entretien hivernal sur diverses rues municipales - Circuit numéro 5 (031)
21. Octroi de contrat – Ameublement de la caserne incendie (030)
22. Appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie - Abrogation de la résolution numéro 14-222

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23. Autorisation de signature du protocole d'entente – 9266-4838 Québec inc. – Prolongement de la rue Daniel – Parties des lots 610, 610-3 et 610-7 du rang 5, Canton de Rawdon – Matricule 8797-08-9075
24. Demande de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2014 - PARRM (014)
25. Ajout de panneaux « arrêt » - rue Rivest - intersection des rues Dazé et Lafond (004)
26. Tour cycliste – Chaumière Jeunesse Rawdon (005)
27. Demande de l'Église Notre-Dame de Kazan – Fête paroissiale (006)
28. Fête patronale du Saint-Séraphim (007)
29. Demande d'autorisation pour la vente trottoir – Chambre de commerce de Rawdon (008)
30. Tournoi de balle donnée (009)
31. Confirmation de madame Caroline Gray au poste de directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe
32. Embauche d'une adjointe aux ressources humaines – Direction générale
33. Embauche d'une préposée en bureautique
34. Embauche d'un coordonnateur aux opérations – Service des travaux publics
35. Embauche d'un préposé temporaire à l'entretien et au fonctionnement des usines (020)
36. Demande MTQ – Montée Hamilton et route 337 - Appui à la Municipalité de Sainte-Julienne (010)
37. Demande MTQ – Intersection de la route 125, du rang 3 et du chemin Langlais – Appui à la Municipalité de Sainte-Julienne (047)
38. Approbation des mauvaises créances pour l'année 2013

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

39. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
 - i. Liste des comptes à payer / fournisseurs (038)
 - ii. Liste des chèques émis (039)
 - iii. Liste des chèques annulés (040)
 - iv. Liste des prélèvements (041)
 - v. Liste des engagements (042)
 - vi. Liste des virements budgétaires (043)
 - vii. Journal des salaires nets (044)
40. Affaires nouvelles
 - 40.1. Entente de partenariat avec le camping Ô Cascades de Rawdon concernant le site des cascades (045)
 - 40.2. Approbation des plans et devis découlant des travaux à être exécutés sur la rue Rosemary dans le cadre de l'entente à intervenir entre la Municipalité et Placement Les Prés inc. et 115 924 Canada inc. – Parties des lots 10B, 10C et 11A rang 8 ainsi que parties des lots 10B, 10C et 11C rang 9, Canton de Rawdon (022)

40.3. Approbation des plans et devis découlant des travaux à être exécutés sur la rue des Colibris et une partie de la rue Morin dans le cadre de l'entente à intervenir entre la Municipalité et Gestion immobilière Kapi inc. – Partie du lot 15C rang 6, Canton de Rawdon (021)

40.4. Tournoi de balle donnée ABMR (048)

40.5. Entente avec Hydro-québec – Sécurité aux abords des chutes Manchester et des chutes Dorwin

41. Deuxième période de questions

42. Levée de la séance

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2013

14-305 Madame de Jocelyne Poirier, de la firme comptable Goudreau Poirier inc., procède à la présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2013.

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT une présentation succincte du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2013 par Madame Jocelyne Poirier de Goudreau Poirier inc.;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 27 juin 2014 à l'effet que seraient déposés le rapport du vérificateur et le rapport financier 2013 à l'assemblée du conseil municipal de la Municipalité de Rawdon le 8 juillet 2014;

CONSIDÉRANT le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, du rapport financier 2013 de la Municipalité de Rawdon incluant le rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

14-306 Le conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, du rapport financier 2013 et du rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier 2013, le tout préparé conformément aux articles 966 et suivants du Code municipal et vérifié par Goudreau Poirier inc.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 10 JUIN 2014 À 19 H 30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2014 à 19 h 30, a été remise aux membres du conseil.

14-307 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2014 à 19 h 30, tel que remis aux membres du conseil.

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 124 - BARRAGE DU LAC ASSELIN

14-308 La directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose, séance tenante, au conseil municipal le procès verbal de correction pour le règlement d'emprunt numéro 124 (barrage du lac Asselin) ainsi que ledit règlement d'emprunt dûment corrigé.

6. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2014

14-309 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 25 juin 2014 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

9.1 RICHARD GINGRAS – 941, CH. DU LAC-CLAUDE SUD – PARTIE DU LOT 6 A, RANG 6 – MATRICULE 8396-15-7036

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 27 janvier 2014, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par monsieur Richard

Gingras visant à rendre conforme l'empiètement du bâtiment accessoire localisé à 1,43 mètre de la limite latérale gauche du terrain en lieu et place de la distance minimale exigée de 3 mètres le long des limites latérales du terrain en vertu de l'article 10.6.1 b) du Règlement de zonage numéro 402;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été reportée par la résolution 14-56 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

14-310 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kim St-Denis, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2014-00012, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

8. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 juin 2014.

14-311 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Kim St-Denis et unanimement résolu :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

- 10.1. Sebastiano Callari – 3253, 2e Avenue – Lots 17-135-2, 17-136-2-1, 17-136-3-1, 17-136-5-1 et 17-138-2-1 – Zone C3-50 – Zone 2 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Rénovations extérieures
- 10.2. Physiothérapie Rawdon inc. – 3505, rue Queen – Lot 653, rang 5 – Zone C3-63 – Zone 2 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 10.3. Clinique dentaire Cossette et Ruel – 3631, rue Queen – Lot 17-90-1 et partie du lot 17-92-1, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 10.4. Mireille Beauchamp – 3649, rue Queen – Lots 17-77-2, 17-78, 17-79-2 & 78-80, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 10.5. Guylaine Beauchamp – 3659, rue Queen – Lots 17-77-2, 17-78, 17-79-2 & 78-80, rang 5 – Zone C3-35 – Zone 4 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 10.6. Edouard Tomberg – 3484, rue Robinson – Lot 696, rang 5 – Zone R2-60 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Modification de la toiture
- 10.7. Municipalité de Rawdon – 3595-3601, rue Church – Lot 693, rang 05 – Zone P1-48 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Enseigne
- 10.8. Vivianne Cécile Chatelois et Andrew Davidson – 3887, rue Queen – Lot 17B-369, rang 06 – Zone C13-524 – Zone 7 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Agrandissement et rotonde
- 10.9. Michel Labelle – 7072, croissant du Lac – Lot 13B-39, rang 8 – Zone R1-9 – Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) Règlement numéro 1000 – Garage détaché
- 10.10. Richard Bernier – (5118), rue Saint-Georges – Partie du lot 13A, rang 7 – Zone R1-9 – Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) Règlement numéro 1000 – Nouvelle construction
- 10.11. Annie Rousseau – 5172, rue de la Promenade-du-Lac – Lot 13A-27, rang 7 – Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) Règlement numéro 1000 – Rénovations
- 10.12. Karl Bordeleau – 6419, boulevard Pontbriand – Lot 10B-6, rang 9 – Zone T-8 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Fenêtres
- 10.13. François Comtois – 3840, rue Chantal – Lot 11A-13, rang 9 – Zone R1-4 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 – Garage détaché

- 10.14. Janson Construction – Club des Cascades – Zones V2-6, R1-4, T-8, RC-14 et P2-1 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) – Règlement numéro 1007 – Modèle de remise à préapprouver
- 10.15. Denis Proulx – 3984, rue Suzor-Côté – Lot 11A-14, rang 9 – Zone R1-4 – Zone 1 au PIIA (secteur des Cascades) Règlement numéro 1007 - Remise
- 10.16. Olivier Mireault et Josianne St-Jean – (4958), rue Holy Cross – Partie du lot 15A-85, rang 7 – Zone R1-43 – Zone 1 au PIIA (Domaine de l'Harmonie) Règlement numéro 1004 – Nouvelle construction

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, le tout selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, et suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente, à l'exception du point 10.9 Michel Labelle - garage détaché, où le conseil demande que la pente de la toiture soit accentuée à une pente minimale de 10/12.

9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

- 10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2003-R-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2003-R ET SON AMENDEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES MUNICIPALES ET LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES AFIN D'Y APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

14-312 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 1-2003-R-2 modifiant le Règlement 1-2003-R et son amendement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses afin d'y apporter diverses modifications.

- 11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 74-2014 AYANT POUR OBJET DE PROHIBER LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS (CAMIONS) SUR CERTAINS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ ET D'INSTALLER UNE SIGNALISATION EN CONSÉQUENCE

14-313 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Kim St-Denis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 74-2014 ayant pour objet de prohiber la circulation des véhicules lourds (camions) sur certains chemins de la municipalité et d'installer une signalisation en conséquence.

RÈGLEMENTS

- 12. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - SECTEUR CANTON - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX SERRES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite favoriser un « virage vert » et, par le fait même, la culture écologique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier les dispositions relatives aux serres résidentielles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-314 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 402-32 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux serres résidentielles, tel que remis aux membres du conseil.

13. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-36 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 - SECTEUR VILLAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C3-37 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C3-35 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGEMENTS DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la création de la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 8 avril 2014;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 8 juillet 2014 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-315 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kim St-Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 372-89-36 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de créer la zone C3-37 à même une partie de la zone C3-35 et de modifier les dispositions relatives aux logements dans les bâtiments commerciaux, tel que remis aux membres du conseil.

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2004-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 6-2004 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT DE 1 500 000 \$ À 2 000 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà un fonds de roulement au montant de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 2 864 961 \$, soit 20% des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a accumulé un surplus d'exercice au cours de l'année financière 2013 qui a permis la création d'un surplus accumulé non affecté de son fonds général de l'ordre de 2 531 717 \$ et qu'en date de ce jour, cette somme est toujours disponible;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît opportun d'augmenter le montant du fonds de roulement d'une tranche additionnelle de 500 000 \$ pour le porter à 2 000 000 \$, en conformité avec les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée et que tous les membres présents renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier ou celui qui préside l'assemblée en ayant précisé l'objet.

14-316 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement numéro 6-2004-6 modifiant le Règlement 6-2004 et ses amendements afin d'augmenter le montant du fonds de roulement de 1 500 000 \$ à 2 000 000 \$, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

15. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION - FINANCEMENT DE 1 889 200 \$ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 117, 118, 119, 120, 121, 111 ET 116

14-317 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Rawdon accepte l'offre qui lui est faite de de la Caisse populaire de la Ouareau pour son emprunt par billets en date du 15 juillet 2014 au montant de 1 889 200 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunt numéros 117, 118, 119, 120, 121, 111 et 116. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

71 700 \$	2,77 %	15 juillet 2015
73 500 \$	2,77 %	15 juillet 2016
75 400 \$	2,77 %	15 juillet 2017
77 800 \$	2,77 %	15 juillet 2018
1 590 800 \$	2,77 %	15 juillet 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

16. RÉSOLUTION D'EMPRUNT PAR BILLETS-FINANCEMENT DE 1 889 200 \$ - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 117, 118, 119, 120, 121, 111 ET 116

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rawdon souhaite emprunter par billet un montant total de 1 889 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
117 – Pavage 14 ^e Avenue	214 810 \$
118 – Pavage 15 ^e Avenue	147 444 \$
119 – Pavage 16 ^e Avenue	149 413 \$
120 – Robinson	87 843 \$
121 – Golf	63 556 \$
111 – Vincent-Massey	260 781 \$
116 – Route 348	965 353 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

14-318 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 889 200 \$ prévu aux Règlements d'emprunt numéros 117, 118, 119, 120, 121, 111 et 116 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

Que les billets soient datés du 15 juillet 2014.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	71 700 \$
2016	73 500 \$
2017	75 400 \$
2018	77 800 \$
2019	79 900 \$ (à payer en 2019)

2019	1 510 900 \$ (à renouveler)
-------------	------------------------------------

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Rawdon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 juillet 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 117, 118, 119, 120, 121, 111 et 116, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

17. OCTROI DE CONTRAT – PROLONGEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE CHEMIN ST-ALPHONSE ET REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LES CHEMINS FOREST, BEAVER, DU LAC-BRENNAN ET LA RUE KIRKWOOD

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin St-Alphonse et le remplacement d'aqueduc sur les chemins Forest, Beaver, du Lac-Brennan et la rue Kirkwood;

CONSIDÉRANT QU'onze (11) soumissions ont été reçues pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par l'entreprise Jobert Inc. au montant de 1 115 550,12 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics et la firme d'ingénierie mandatée au projet.

14-319 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise Jobert Inc., le contrat pour les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin St-Alphonse et le remplacement d'aqueduc sur les chemins Forest, Beaver, du Lac-Brennan et la rue Kirkwood, au montant de 1 115 550,12 \$, taxes incluses, le tout étant assujéti à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 123 par le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, et à l'obtention du certificat d'autorisation pour le tronçon du chemin St-Alphonse.

18. ENTRETIEN HIVERNAL SUR DIVERSES RUES MUNICIPALES - CIRCUIT NUMÉRO 5

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10-289 adoptée le 31 août 2010, le conseil municipal octroyait le contrat pour l'entretien hivernal de certaines rues municipales (circuit numéro 5) à Excavation Carroll inc. pour une durée de cinq (5) ans, soit pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11-330 adoptée le 11 octobre 2011, le conseil municipal autorisait Excavation Carroll inc. à procéder à l'entretien hivernal de trois (3) rues additionnelles, soit les rues Krieghoff, Suzor-Côté et Pellan, pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation consentie pour l'entretien de trois (3) rues additionnelles pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, doit s'appliquer pour toute la durée du contrat octroyé à Excavation Carroll Inc., incluant les années 2013-2014 et 2014-2015.

14-320 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'autoriser Excavation Carroll inc. à continuer l'entretien hivernal des trois (3) rues additionnelles, soient les rues Krieghoff, Suzor-Côté et Pellan pour toute la durée du contrat octroyé en vertu de la résolution numéro 10-289.

D'entériner le versement de la somme de 8 231,84 \$ à Excavation Carroll inc. représentant le supplément accordé pour l'entretien hivernal des trois (3) rues additionnelles pour l'année 2013 - 2014.

D'autoriser un déboursé d'une même somme suite à l'entretien hivernal de ces trois (3) rues additionnelles pour l'année 2014-2015.

19. OCTROI DE CONTRAT – AMEUBLEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'ameublement de la caserne incendie (partie administrative) auprès de trois (3) fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT QU'une (1) seule soumission a été reçue de la part de 9301-8414 Québec inc.

(BuroPlus), au montant de 43 913,05 \$ taxes incluses, laquelle est conforme;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie.

14-321 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'octroyer à l'entreprise 9301-8414 Québec inc. (BuroPlus), le contrat pour l'ameublement de la caserne incendie au montant de 43 913,05 \$ taxes incluses et que la dépense soit imputée au Règlement d'emprunt 096-1.

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par la présente résolution.

20. APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 14-222

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 14-222, adoptée lors de la séance du conseil municipal du 13 mai 2014, le directeur du Service de la sécurité incendie a été autorisé à lancer un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule-citerne ainsi que les équipements nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser qu'il s'agit d'un appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie de type « autopompe » ainsi que les équipements nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 14-222.

14-322 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie à lancer un appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie de type « autopompe » ainsi que les équipements nécessaires.

D'abroger la résolution numéro 14-222 adoptée lors de la séance du conseil du 13 mai 2014.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE – 9266-4838 QUÉBEC INC. – PROLONGEMENT DE LA RUE DANIEL – PARTIES DES LOTS 610, 610-3 ET 610-7 DU RANG 5, CANTON DE RAWDON – MATRICULE 8797-08-9075

CONSIDÉRANT l'approbation, par la résolution 14-61 adoptée à la séance du conseil du 11 février 2014, du plan image préparé par Mme Mélanie Chaurette, arpenteur-géomètre pour 9266-4838 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'approbation, par la résolution 14-62 adoptée à la séance du conseil du 11 février 2014, des plans et devis préparés par la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, pour la construction des infrastructures en rapport avec le plan image déposé;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements et sur la prise en charge et le partage des coûts liés à ces travaux est à venir avec 9266-4838 Québec inc., le tout en conformité avec le Règlement n° 62-2010 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est légalement tenue de connaître l'identité du propriétaire de la partie privée de la rue Daniel faisant l'objet de la cession avant d'effectuer quelque transaction que ce soit, lequel fait l'objet d'un actuel litige;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la Municipalité n'est pas propriétaire de ladite partie privée existante.

14-323 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

De mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, l'entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements et sur la prise en charge et le partage des coûts liés à ces travaux pour le projet domiciliaire de 9266-4838 Québec inc., conditionnellement à l'éventuel acquisition par la municipalité de la partie de la rue faisant l'objet d'un actuel litige.

22. DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2014 - PARRM

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) offre un programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal en contribuant au financement de projets d'amélioration réalisés par les municipalités sur leur réseau;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics du 23 juin 2014, prévoyant une liste des travaux à être effectués sur nos rues en 2014, par ordre de priorité et en fonction des sommes d'argent disponibles.

14-324 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

Que le conseil entérine le rapport du directeur du Service des travaux publics du 23 juin 2014 et approuve les dépenses à être effectuées sur nos rues en 2014, en fonction des priorités et selon les sommes d'argent disponibles, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à effectuer une demande de subvention auprès du Ministère des Transports du Québec lorsque le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de subvention 2014-2015 sera offert.

Que les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et qu'un dossier de vérification sera constitué.

23. AJOUT DE PANNEAUX « ARRÊT » - RUE RIVEST - INTERSECTION DES RUES DAZÉ ET LAFOND

CONSIDÉRANT des demandes de citoyens afin que soit ajouté un panneau « arrêt », dans les deux (2) directions, sur la rue Rivest à l'intersection des rues Dazé et Lafond, des panneaux « arrêt » étant en place uniquement sur les rues Dazé et Lafond;

CONSIDÉRANT l'achalandage élevé à cet endroit puisqu'il s'agit d'une voie d'accès à diverses rues transversales;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

14-325 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'autoriser l'ajout d'un panneau « arrêt » sur la rue Rivest à l'intersection des rues Dazé et Lafond, et ce, dans les deux (2) directions.

24. TOUR CYCLISTE – CHAUMIÈRE JEUNESSE RAWDON

CONSIDÉRANT QU'afin de promouvoir les Auberges du cœur, Chaumière Jeunesse Rawdon, Accueil Jeunesse Lanaudière et l'Auberge du cœur Roland Gauvreau organisent un tour cycliste le samedi 5 juillet 2014, lequel accueillera une trentaine de participants;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) parcours sont proposés, soient un Tour familial de 15 km, un Tour intermédiaire de 30 km et un Tour avancé de 60 km, lesquels empruntent tous des routes situées sur le territoire de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT une demande déposée par ces organismes afin d'obtenir l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Rawdon, aucune fermeture de rue étant nécessaire, l'autorisation d'afficher des flèches pour identifier le parcours ainsi que la possibilité de remettre l'événement le 6 juillet, en cas de pluie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-326 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Kim St-Denis et unanimement résolu :

D'entériner l'autorisation pour la tenue du tour cycliste le samedi 5 juillet 2014, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à la tenue de l'événement auprès de la Sûreté du Québec, du ministère des Transports du Québec et le tout en conformité avec le Code de la route.

D'entériner l'autorisation de remettre l'événement au dimanche 6 juillet 2014 en cas de pluie.

25. DEMANDE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE KAZAN – FÊTE PAROISSIALE

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet prochain se déroulera la Fête paroissiale de la Sainte-Vierge de Kazan;

CONSIDÉRANT QU'une cérémonie est prévue à l'église Notre-Dame de Kazan située sur la rue Sunshine de 9 h à 14 h où plus de 300 personnes sont attendues;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation et d'appui pour cet événement, dont une fermeture de rue et le prêt de matériel;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-327 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture de la rue Sunshine entre la 1^{ère} Avenue et Pine Hill, le 20 juillet prochain de 9 h à 14 h, sous réserve que des bénévoles soient postés au coin des rues pour diriger la circulation au début et à la fin de l'événement et que la circulation locale soit permise.

D'autoriser le prêt de matériel pour la tenue de l'événement, notamment des marquises ainsi que des barricades.

26. FÊTE PATRONALE DU SAINT-SÉRAPHIM

CONSIDÉRANT QUE les célébrations pour la Fête patronale du Saint-Séraphim se dérouleront à l'église St-Séraphim-de-Sarov le samedi 2 août prochain de 8 h à 17 h;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande par les organisateurs de l'événement pour la fermeture des rues Ashland entre Lakeshore et la 15e Avenue ainsi que la 15e Avenue entre Woodland et Petrograd, le prêt de matériel, soit quatre (4) marquises avec des pesées et des barricades ainsi que des ressources humaines pour le transport et l'installation des équipements;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-328 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'autoriser, sous réserve que soit permise la circulation locale, la fermeture des rues Ashland entre Lakeshore et la 15e Avenue ainsi que la 15e Avenue entre Woodland et Petrograd, le prêt de matériel, soit quatre (4) marquises avec des pesées et des barricades et des ressources humaines pour le transport et l'installation des équipements.

27. DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA VENTE TROTTOIR – CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Rawdon souhaite organiser sa vente de trottoir annuelle sur la rue Queen, entre la 1^{ère} Avenue et la 11e Avenue, du 10 au 20 juillet prochain;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-329 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Kim St-Denis et unanimement résolu :

D'autoriser la Chambre de commerce à tenir sa vente trottoir annuelle sur la rue Queen, entre la 1^{ère} Avenue et la 11e Avenue, du 10 au 20 juillet prochain, sous réserve de ce qui suit :

Il est de la responsabilité de la Chambre de commerce de superviser les opérations afin de s'assurer qu'aucun kiosque ne soit installé dans la rue, qu'aucun objet ne soit planté dans le trottoir ou le pavage et qu'un passage destiné aux piétons soit maintenu sur le trottoir.

28. TOURNOI DE BALLE DONNÉE

CONSIDÉRANT l'organisation d'un tournoi de balle donnée pour la fin de semaine du 1er au 3 août 2014;

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation sans frais du Parc Nichol pour la tenue de ce tournoi ainsi qu'une demande autorisant la vente de boissons alcoolisées.

14-330 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser la tenue d'un tournoi de balle donnée au parc Nichol, sans frais, pour la fin de semaine du 1er au 3 août 2014 ainsi que la vente de boissons alcoolisées lors de ce tournoi,

conditionnellement à l'obtention par l'organisateur de l'événement, d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

D'autoriser la directrice de l'animation culturelle à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

29. CONFIRMATION DE MADAME CAROLINE GRAY AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Caroline Gray à titre de directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe le 24 février 2014, sujet à une période de probation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer madame Caroline Gray au poste de directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe.

14-331 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kim St-Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De confirmer madame Caroline Gray au poste de directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe pour la Municipalité de Rawdon;

30. EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE AUX RESSOURCES HUMAINES – DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne du poste d'adjointe aux ressources humaines – direction générale;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et les recommandations effectuées.

14-332 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kim St-Denis et unanimement résolu :

D'embaucher madame Karine Brousseau au poste d'adjointe aux ressources humaines à compter du 14 juillet 2014, conformément aux conditions prévues à la politique des cadres en vigueur.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir.

31. EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE EN BUREAUTIQUE

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste temporaire de préposée en bureautique pour venir en soutien aux différents services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et la recommandation du comité de sélection.

14-333 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kim St-Denis et unanimement résolu :

De ratifier l'embauche temporaire de madame Karen Brownrigg en date du 16 juin 2014, à titre de préposée en bureautique pour venir en soutien aux différents services de la Municipalité, le tout selon la convention collective en vigueur.

32. EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR AUX OPÉRATIONS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste de coordonnateur aux opérations au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et la recommandation du comité de sélection.

14-334 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kim St-Denis et unanimement résolu :

D'embaucher monsieur Michel Raymond pour occuper le poste de coordonnateur aux opérations auprès du Service des travaux publics, à compter du 21 juillet 2014, conformément aux conditions prévues à la politique des cadres en vigueur.

D'autoriser le directeur général et secrétaire trésorier à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir.

33. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ TEMPORAIRE À L'ENTRETIEN ET AU FONCTIONNEMENT DES USINES

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste temporaire de préposé à l'entretien et au fonctionnement des usines au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et la recommandation du comité de sélection.

14-335 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kim St-Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'embaucher monsieur Dominic Tremblay pour occuper le poste temporaire de préposé à l'entretien et au fonctionnement des usines au Service des travaux publics conformément aux conditions prévues par la convention collective en vigueur, à compter du 14 juillet 2014.

34. DEMANDE MTQ – MONTÉE HAMILTON ET ROUTE 337 - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la Municipalité de Sainte-Julienne pour que soit appuyée leur démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin de rendre l'intersection de la route 337 et de la montée Hamilton plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la pente ascendante de la route 337 venant de Rawdon vers l'intersection de la montée Hamilton réduit considérablement la visibilité des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité des automobilistes est également réduite par la géométrie même de l'intersection de la route 337 et de la montée Hamilton;

CONSIDÉRANT la dangerosité évidente et le risque élevé d'accident à l'intersection de la route 337 et de la montée Hamilton et que cette intersection est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec.

14-336 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'appuyer formellement la demande de la Municipalité de Sainte-Julienne en déposant auprès du ministère des Transports du Québec, une demande pour que des correctifs soient apportés à l'intersection de la route 337 et de la montée Hamilton, le tout afin de rendre ladite intersection plus sécuritaire pour les usagers.

35. DEMANDE MTQ – INTERSECTION DE LA ROUTE 125, DU RANG 3 ET DU CHEMIN LANGLAIS – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la Municipalité de Sainte-Julienne pour que soit appuyée leur démarche auprès du ministère des Transports du Québec afin de rendre l'intersection de la route 125, du Rang 3 et du chemin Langlais plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 125, du Rang 3 et du chemin Langlais est un endroit particulièrement achalandé et dangereux pour les usagers de la route en ce que la visibilité est réduite pour plusieurs motifs;

CONSIDÉRANT la dangerosité évidente et le risque élevé d'accident à cette intersection de la route 125, du Rang 3 et du chemin Langlais et que cette intersection est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec.

14-337 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'appuyer formellement la demande de la Municipalité de Sainte-Julienne en déposant auprès du ministère des Transports du Québec, une demande afin que soit réduite de 90km/h à 70km/h la vitesse permise dans le secteur et que la route 125 soit reconfigurée par le MTQ afin d'inclure des voies d'accélération et de décélération.

36. APPROBATION DES MAUVAISES CRÉANCES POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a annulé des mauvaises créances au montant de 143,92 \$ en 2013, représentant des taxes foncières prescrites, telles que décrites ci bas :

8197-66-5371 : 28,50 \$
9099-48-4743 : 65,88 \$
9099-68-3198 : 22,09 \$
8197-84-9538 : 27,45 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver l'annulation de ces mauvaises créances au montant de 143,92 \$.

14-338 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'approuver l'annulation des mauvaises créances représentant des taxes foncières prescrites pour l'année 2013 au montant de 143,92 \$.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

37. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 1-2003-R incluant ses amendements et la liste des comptes à payer au 3 juillet 2014.

14-339 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au 3 juillet 2014 au montant de 364 904,41 \$.

D'approuver la liste des chèques émis (chèques numéros 23447 à 23665) au 3 juillet 2014 totalisant 1 657 235,89 \$.

D'approuver la liste des chèques annulés au 3 juillet 2014.

D'approuver la liste des prélèvements (numéros 1356 à 1397) au 3 juillet 2014 totalisant 181 103,70 \$.

D'approuver la liste des engagements au 3 juillet 2014 totalisant 851 747,98 \$.

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 juin 2014 totalisant 835,00 \$.

D'approuver le journal des salaires nets pour le mois de juin 2014 totalisant 253 127,97 \$.

38. AFFAIRES NOUVELLES

40.1. ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CAMPING Ô CASCADES DE RAWDON CONCERNANT LE SITE DES CASCADES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer une gestion harmonieuse et responsable de l'accueil de la clientèle touristique au site des cascades et au camping Ô Cascades de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire également s'assurer que ces opérations se déroulent de manière à viser l'harmonie et le respect du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite donc établir un partenariat avec le camping Ô Cascades de Rawdon afin que soit respectées ses orientations ainsi que le cadre réglementaire établi par la Municipalité.

14-340 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

De négocier et de conclure, le cas échéant, une entente de partenariat avec le camping Ô Cascades de Rawdon afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'autoriser le maire, le directeur général et secrétaire trésorier ainsi que la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente à survenir.

40.2 APPROBATION DES PLANS ET DEVIS DÉCOULANT DES TRAVAUX À ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LA RUE ROSEMARY DANS LE CADRE DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET PLACEMENT LES PRÉS INC. ET 115 924 CANADA INC. – PARTIES DES LOTS 10B, 10C ET 11A RANG 8 AINSI QUE PARTIES DES LOTS 10B, 10C ET 11C RANG 9, CANTON DE RAWDON.

CONSIDÉRANT l'approbation du plan image pour lotissement en date du 21 janvier 2014 (résolution numéro 14-18);

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis préparés par Beaudoin Hurens, révisés le 29 mai 2014 (N/D : 9640-00), ainsi que la directive de chantier no. 1 émise le 9 juin 2014, ont été présentés à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis découlant des travaux à être exécutés devront obligatoirement être approuvés par une résolution de la Municipalité ou de son représentant désigné par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures et équipements respectent les spécifications, dimensions ou gabarits et que la capacité de la fondation de rue respecte les standards édictés aux articles 7.1 et 7.2 du Règlement n° 62-2010 et ses amendements établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructure et concernant les ententes relatives à de tels travaux et remplaçant le Règlement n° 13-2005 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande leur approbation selon sa note de service du 27 juin 2014.

14-341 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'approuver les plans et devis présentés par Placement les Prés inc. pour la construction des infrastructures en rapport avec les plans déposés.

40.3 APPROBATION DES PLANS ET DEVIS DÉCOULANT DES TRAVAUX À ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LA RUE DES COLIBRIS ET UNE PARTIE DE LA RUE MORIN DANS LE CADRE DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET GESTION IMMOBILIÈRE KAPI INC. – PARTIE DU LOT 15C RANG 6, CANTON DE RAWDON.

CONSIDÉRANT l'approbation du plan image modifié pour lotissement en date du 13 mai 2014 (résolution numéro 14-202);

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis préparés par Beaudoin Hurens, révisés le 2 juin 2014 (N/D : 10022-00), ainsi que la directive de chantier C-01 émise le 27 juin 2014, ont été présentés à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis découlant des travaux à être exécutés devront obligatoirement être approuvés par une résolution de la Municipalité ou de son représentant désigné par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures et équipements respectent les spécifications, dimensions ou gabarits et que la capacité de la fondation de rue respecte les standards édictés aux articles 7.1 et 7.2 du Règlement n° 62-2010 et ses amendements établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructure et concernant les ententes relatives à de tels travaux et remplaçant le Règlement n° 13-2005 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande leur approbation selon sa note de service du 27 juin 2014.

14-342 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'approuver les plans et devis présentés par Gestion immobilière Kapi inc. pour la construction des infrastructures en rapport avec les plans déposés.

40.4 TOURNOI DE BALLE DONNÉE - ABMR

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball mineur de Rawdon prévoit tenir un tournoi de balle donnée adulte les 29, 30 et 31 août 2014;

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation sans frais du terrain du Parc Nichol pour la tenue de ce tournoi, une demande de prolongation des heures d'utilisation, une demande de prêt de deux (2) marquises ainsi que l'autorisation de faire une demande pour obtenir un permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées.

14-343 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser la tenue d'un tournoi de balle donnée adulte au terrain du parc Nichol, sans frais, les 29, 30 et 31 août 2014, jusqu'à 00 h 30 les 29 et 30 août, le prêt de deux (2) marquises, ainsi que l'autorisation de faire la vente de boissons alcoolisées lors de ce tournoi, conditionnellement à l'obtention par les organisateurs de l'événement, d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

40.5 ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC – SÉCURITÉ AUX ABORDS DES CHUTES MANCHESTER ET DES CHUTES DORWIN

CONSIDÉRANT QUE certains terrains permettant l'accès aux chutes Manchester et aux chutes Dorwin sont la propriété de la société d'état Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT certains problèmes de sécurité et de surveillance aux abords des chutes Manchester et des chutes Dorwin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la société d'état Hydro-Québec souhaitent donc établir et conclure une entente concernant la surveillance et la sécurité aux abords des chutes Manchester et des chutes Dorwin.

14-344 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

De négocier et de conclure, le cas échéant, une entente avec Hydro-Québec afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser le maire, le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente à intervenir.

39. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

40. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-345 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 9h25.

(S) _____
Me Caroline Gray, secrétaire
Directrice du Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S) _____
Bruno Guilbault, maire